RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 11387
Numéro SIREN : 437 977 283
Nom ou dénomination : DUTHILLEUL & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2015 sous le numéro de dépôt 95043

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 14-10-2015

N° DE DEPOT : 2015R095043

N° GESTION : 2001B11387

N° SIREN : 437977283

DENOMINATION : DUTHILLEUL & ASSOCIES

ADRESSE : 15 r de Bruxelles 75009 Paris

DATE D'ACTE : 28-02-2014

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

DUTHILLEUL ET ASSOCIES SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 15, rue de Bruxelles
75009 PARIS
437 977 283 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 28 février 2014

Le 28 février 2014, à 9H00, les associés de la Société DUTHILLEUL et ASSOCIES SAS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, Paris, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 25 février 2014.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.
M. Frédéric DUTHILLEUL préside la séance en sa qualité de du Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5000 actions, soit l'intégralité du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Changement d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités.

Le Président indique que l'assemblée aura également à délibérer sur l'ordre du jour ci-après, correspondant aux projets de résolutions suivants dont l'inscription a été régulièrement demandée par des associés, et qui ont été examinés par le Président lors de sa réunion du 28/02/2014 :

- Changement de Commissaire aux comptes

Le président précise que le projet de résolution a été agréé lors de cette réunion.

Le Président donne lecture du rapport du Président.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.
Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE Résolution – Changement de Commissaires aux comptes

- Monsieur Marc JOLIVET, né le 18/05/1962 à Quimper (29), domicilié 61 rue Duguay Trouin 56100 LORIENT, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

En remplacement de :
- EXCO BRETAGNE A.B.O. 10/12 quai Armand Considéré 29200 Brest, RCS 339 899 783 Brest.

- SARL ALC AUDIT, 4 rue Abbé Laudrin 56100 LORIENT, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

En remplacement de :
- M. Francis JAOUEN, né le 06/04/1952 à Breles (29), domicilié Pont Rheum 29810 BRESLES.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PN FV

DEUXIEME Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10H00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Associé
M. Frédéric DUTHILLEUL

Associé
M. Pierre JOFFREDO